

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise

Une enquête publique relative à l'élaboration du RLPi de l'Agglomération sera ouverte sur les 60 communes pour une durée de 34 jours consécutifs **du 18 octobre à 9h au 20 novembre à 12h.**

Le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné une commission d'enquête composée de 3 membres : Monsieur Claude MARTIN, Président de la commission d'enquête, Monsieur Francis MICHEL et Monsieur Patrick RAMBOUR.

Le **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLPi est consultable :

- en **version informatique** sur le site Internet :

<https://www.saint-dizier.fr/demarches-services/urbanisme-et-architecture/reglement-local-de-publicite-intercommunal.html>

- en **version papier**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- en **mairies de Saint-Dizier, Wassy & Rachecourt-sur-Marne** ;
- à la **Maison des Officiers (2 Place Auguste Lebon) de La Porte du Der, de 8h à 12h15 du**

lundi au vendredi.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué sur demande et aux frais du demandeur à la Communauté d'Agglomération.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre dématérialisé** : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes> ;

- par **courrier électronique** : enquetepubliqueplanification@agglo-saintdizier.fr ;

- sur les **registres d'enquête papiers** établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à sa disposition sur les mêmes sites que le dossier,

- par **voie postale** en adressant un courrier au Président de la commission d'enquête au siège de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise – Direction du Développement Urbain - Cité Administrative, 12 rue de la Commune de Paris, 52100 Saint-Dizier.

La commission d'enquête, représentée par l'un de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, lors des **permanences (aux lieux indiqués plus haut)** suivantes :

- **Saint-Dizier** : **lundi 18 octobre, de 9h à 12h et samedi 20 novembre, de 9h à 12h** ;
- **Wassy** : **lundi 8 novembre, de 15h à 17h et mercredi 17 novembre, de 10h à 12h** ;
- **Rachecourt-sur-Marne** : **mardi 9 novembre, de 10h à 12h** ;
- **La Porte du Der** : **jeudi 18 novembre de 10h à 12h.**

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an par le public au siège de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise et sur son site Internet.

**Le Président de l'Agglomération
Quentin BRIERE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise

Une enquête publique relative à l'élaboration du RLPi de l'Agglomération sera ouverte sur les 60 communes pour une durée de 34 jours consécutifs **du 18 octobre à 9h au 20 novembre à 12h.**

Le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné une commission d'enquête composée de 3 membres : Monsieur Claude MARTIN, Président de la commission d'enquête, Monsieur Francis MICHEL et Monsieur Patrick RAMBOUR.

Le **dossier d'enquête publique** du projet d'élaboration du RLPi est consultable :

- en **version informatique** sur le site Internet :

<https://www.saint-dizier.fr/demarches-services/urbanisme-et-architecture/reglement-local-de-publicite-intercommunal.html>

- en **version papier**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

- en **mairies de Saint-Dizier, Wassy & Rachecourt-sur-Marne** ;
- à la **Maison des Officiers (2 Place Auguste Lebon) de La Porte du Der**, de 8h à 12h15 du

lundi au vendredi.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué sur demande et aux frais du demandeur à la Communauté d'Agglomération.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre dématérialisé** : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes> ;
- par **courrier électronique** : enquetepubliqueplanification@agglo-saintdizier.fr ;
- sur les **registres d'enquête papiers** établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à sa disposition sur les mêmes sites que le dossier,
- par **voie postale** en adressant un courrier au Président de la commission d'enquête au siège de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise – Direction du Développement Urbain - Cité Administrative, 12 rue de la Commune de Paris, 52100 Saint-Dizier.

La commission d'enquête, représentée par l'un de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, lors des **permanences (aux lieux indiqués plus haut)** suivantes :

- **Saint-Dizier** : lundi 18 octobre, de 9h à 12h et samedi 20 novembre, de 9h à 12h ;
- **Wassy** : lundi 8 novembre, de 15h à 17h et mercredi 17 novembre, de 10h à 12h ;
- **Rahécourt-sur-Marne** : mardi 9 novembre, de 10h à 12h ;
- **La Porte du Der** : jeudi 18 novembre de 10h à 12h.

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables pendant un an par le public au siège de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise et sur son site Internet.

Le Président de l'Agglomération
Quentin BRIERE